

OBJET : CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA PARTICIPATION DU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) ANNÉE 2021 AVEC LE SYNDICAT DE L'ORGE, LE SIAVB ET LE SIAHVY

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	63
Présents et représentés	:	77
Votants	:	77

Le mercredi 18 novembre 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 12 novembre 2020, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, Espace Liberté - 1, Avenue du Général de Gaulle - 91300 MASSY

DELEGUES PRESENTS

Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau
Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau

Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame	Hélène	BACH	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur	Hakim	SOLTANI	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

Madame Françoise FERNANDES Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER donne pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Irène BESOMBES donne pouvoir à Monsieur Jean-François VIGIER
Monsieur Olivier BOUCHE donne pouvoir à Monsieur Nicolas SAMSOEN
Monsieur Michel BOURNAT donne pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Catherine LANSIART donne pouvoir à Monsieur Igor TRICKOVSKI
Madame Caroline LAVARENNE donne pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Françoise MARHUENDA donne pouvoir à Monsieur Igor TRICKOVSKI
Madame Délila M'HENNI donne pouvoir à Monsieur Lodovico CASSINARI
Monsieur Christian LARDIERE donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
Madame Michèle FRERET donne pouvoir à Monsieur Pierre OLLIER
Madame Hawa NIANG donne pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à Monsieur Hakim SOLTANI
Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
Monsieur Richard TRINQUIER donne pouvoir à Madame Françoise FERNANDES

DELEGUES ABSENTS

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Vincent DELAHAYE

Objet : CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA PARTICIPATION DU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) ANNÉE 2021 AVEC LE SYNDICAT DE L'ORGE, LE SIAVB ET LE SIAHVY

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Bernard GLEIZE.

VU la loi n°2015-354 du 14 mars 2012 instituant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif à compter du 1^{er} juillet 2012, en particulier son article 30 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, en particulier son article L.5219-5-I ;

VU la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012 ;

VU le Code de la Santé Publique, en particulier son article L.1331-7 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.5711-I et suivants ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU la délibération Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) du 27 mars 2019 fixant le taux de la PFAC 2019 sur les communes du bassin versant de l'Yvette ;

VU la délibération du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) du 18 novembre 2019 fixant le taux de la PAFC 2020 sur les communes du bassin versant de la Bièvre ;

VU le projet de convention autorisant la Communauté Paris-Saclay à reverser 40 % des recettes de PFAC et participation EU-AD au SIAVB pour les communes de son bassin versant à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU le projet de convention autorisant la Communauté Paris-Saclay à reverser 40 % des recettes de PFAC et participation EU-AD au SIAHVY pour les communes de son bassin versant à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU le projet de convention autorisant la Communauté Paris-Saclay à reverser 40 % des recettes de PFAC et participation EU-AD au Syndicat de l'Orge pour les communes de son bassin versant à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité de percevoir la PFAC après raccordement au réseau public d'assainissement des pétitionnaires ayant déposé un permis de construire ;

CONSIDERANT que les syndicats de transport du territoire sont destinataires des permis de construire au titre du transport assainissement ;

Délibération n° 2020-363

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. AUTORISE le président à signer la convention prévoyant le reversement de 40 % des recettes de PFAC et participation EU-AD au SIAVB pour les communes de l'Agglomération situées sur son bassin versant (Massy, Palaiseau, Igny, Verrières le Buisson, Wissous, Saclay et Vauhallan) ;
2. AUTORISE le président à signer la convention prévoyant le reversement de 40 % des recettes de PFAC et participation EU-AD au SIAHVY pour les communes de l'Agglomération situées sur son bassin versant (Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, la Ville du Bois, Les Ulis, Longjumeau, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette, Villejust et Villiers-le-Bâcle) ;
3. AUTORISE le président à signer la convention prévoyant le reversement de 40 % des recettes de PFAC et participation EU-AD au Syndicat de l'Orge pour les communes de l'Agglomération situées sur son bassin versant (Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge, Nozay, la Ville du Bois, Montlhéry, Linas et Marcoussis) ;
4. DIT que ces conventions entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de cinq ans ;
5. DIT que les recettes de PFAC et participation EU-AD perçues auprès des pétitionnaires abonderont les budgets annexes assainissement de la Communauté Paris-Saclay et sont inscrites au BP 2021 sur la base d'une prospective financière ;
6. DIT que les dépenses (40 % de la recette) correspondantes seront inscrites au BP 2021.

Fait et délibéré le mercredi 18 novembre 2020
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (77 VOIX)

77 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Olivier BOUCHE, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Catherine LANSIART, Madame Caroline LAVARENNE, Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN , Monsieur Lodovico CASSINARI, Madame Sarah JAUBERT, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Françoise MARHUENDA, Madame Délila M'HENNI, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Monsieur Bernard XAVIER, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Madame Hélène BACH, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER , Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER, Madame Martine CHARVIN , Madame Elisabeth DELAMOYE , Monsieur Philippe ESCANDE , Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND , Madame Delphine PERSON , Monsieur Mokhtar SADJI , Madame Catherine VITTECOQ , Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, Monsieur Vincent HULIN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Madame Nathalie PLUMAIL , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20201118-lmc132654-DE-1-1

Date AR Préfecture :

26/11/20

Délibération n° 2020-363

- Affichée / Publiée le *26/11/2020*
- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.